

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3522

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 7° - Lyon 1er - Neuville sur Saône - Villeurbanne - Oullins**

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendence Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2013 - Avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2011-2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises**

Rapporteur : Monsieur Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3522**

commission principale : développement économique

commune (s) : Lyon 7° - Lyon 1er - Neuville sur Saône - Villeurbanne - Oullins

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre-ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association Lyon 7 Rive Gauche et à la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2013 - Avenant n° 2 aux conventions pluriannuelles 2011-2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet "commerce" du schéma d'accueil des entreprises (SAE). Document de référence, volontariste, établi en lien avec les chambres consulaires, le Conseil général, l'Etat et le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), le SDUC fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2009 à 2015. L'appui au rayonnement commercial de la métropole ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC 2009-2015.

Parmi les différents dispositifs existants, le management de centre-ville constitue un outil d'intervention original en soutien des pôles de proximité. La délibération n° 2011-2553 du Conseil du 17 octobre 2011 a redéfini le concept et les principaux objectifs poursuivis par la politique de management de centre-ville. Le bilan des expérimentations menées sur le territoire communautaire depuis 2004 a, par ailleurs, permis de proposer un nouveau cadre d'intervention pour la Communauté urbaine dans ce domaine, qui s'est traduit par un engagement financier pluriannuel d'un montant prévisionnel de 244 280 € pour les programmes d'actions 2011-2014 des 5 structures de management de centre-ville présentes sur l'agglomération : Tendance Presqu'île, Centre Neuville, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbannaise d'urbanisme.

L'objet de la présente délibération est de proposer l'attribution des subventions de fonctionnement en soutien des programmes d'actions pour l'année 2013 par la signature des avenants n° 2 aux conventions de subvention pluriannuelles passées avec les 5 structures de management de centre-ville en 2011.

a) - Objectifs

Le maintien et le renforcement des pôles commerciaux de centre-ville permettent d'assurer une desserte de proximité pour les ménages des bassins de vie concernés et de contribuer à l'attractivité commerciale globale de la Communauté urbaine.

De manière générale, l'objectif du management de centre-ville est de mettre en place des actions et projets pour favoriser le développement actuel de ces centres-villes et d'en prévoir le développement futur. Ces démarches doivent permettre :

- d'encourager la collaboration et les échanges entre les partenaires publics et privés,
- de définir ensemble une vision et une stratégie communes,
- de s'assurer de la participation active de chacun des partenaires dans la mise en œuvre d'actions conjointes,
- de favoriser la vitalité et la viabilité des centres-villes au travers de la gestion, de la promotion, du développement et de l'investissement.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

Par délibération n° 2012-3070 du 25 juin 2012, le Conseil de communauté a attribué pour l'année 2012 une subvention totale de 66 450 € aux 5 structures porteuses de politique de management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 16 200 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 12 150 € au profit de l'association Oullins centre-ville,
- 8 100 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de la société villeurbanaise d'urbanisme (SVU),
- 15 000 € au profit de l'association de Lyon 7 Rive Gauche. Les programmes d'actions menés par les 5 structures ont répondu aux 5 objectifs suivants, déclinés ensuite de manière spécifique, territoire par territoire :

- améliorer le cadre de vie et le cadre d'achat : recrutement de stewards urbains, mise en place de plans de déplacement inter-entreprises (PDIE), mise en place de référents commerce dans les commissariats, travail sur les procédures de concertation et d'information et mise en place d'actions d'accompagnement durant des phases de travaux sur l'espace public, mise en place de services de livraison modes doux, participation à la définition d'actions en matière de développement durable (Agenda 21 locaux, économies d'énergies, etc.),

- mettre en place des outils d'observation : réalisation de comptages piétons, d'enquêtes auprès des commerçants, de sondages, mise en place - actualisation de logiciels de cartographie interactive, gestion de bourses aux locaux, réalisation d'étude de positionnement de l'offre commerciale, etc.,

- définir et mettre en place une stratégie de marketing territorial : mise en place et/ou développement de stratégie Internet de valorisation des territoires (sites Internet, blogs, applications Smartphones, etc.), réalisation d'actions de communication (production et diffusion de plaquettes, guides et lettres d'information, actions médias presse, radios et affichage, etc.),

- structurer le partenariat, coordonner les acteurs et pérenniser la structure : recrutement actif de nouveaux adhérents et partenaires, mise en place de services de type comité d'entreprise, mise en place/coordination de sessions de formation, etc.,

- contribuer au développement et à la diversification de l'offre commerciale : accueil des porteurs de projet, prospection active de nouvelles enseignes, organisation de rencontres avec les enseignes, franchises et professionnels de l'immobilier commercial, participation à des salons et événements spécialisés (salon de la franchise en mars, salon de l'immobilier et de l'équipement commercial -SIEC- et Lyon Visiocommerce en juin 2012, marché international des professionnels de l'implantation commerciale -MAPIC- en novembre 2012, etc.).

c) - Bilan

La certification de niveau 2 TOCEMA Quality Mark High (label qualité européen s'adressant spécifiquement aux structures de gestion de centre-ville) a été renouvelée le 28 novembre 2011, pour une période de 2 ans, pour l'association Centre Neuville. L'association Centre Neuville reste à ce jour la seule association de management de centre-ville à recevoir en Europe ce niveau de labellisation.

Deux autres associations de management de centre-ville de l'agglomération lyonnaise (Oullins centre-ville et Tendance Presqu'île) candidatent au label TOCEMA dont le niveau 2 pour Oullins centre-ville.

Plus largement, la mise en place du management de centre-ville sur les 3 sites "historiques" (Oullins, Neuville sur Saône et la Presqu'île de Lyon) a permis de constater le renforcement de l'attractivité de ces centres-villes, notamment au travers du développement et de la diversification de l'offre commerciale (réduction des taux de vacance, implantation de nouvelles enseignes, etc.), d'un meilleur traitement des dysfonctionnements (propreté, nettoyage, gestion des périodes de travaux), et d'une amélioration de l'image perçue de ces territoires par les utilisateurs.

Les 2 structures intégrées à la démarche fin 2011 (Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbanaise d'urbanisme) sont en phase de structuration et de montée en puissance avec la mise en place effective du partenariat et la définition plus opérationnelle et précise des programmes d'actions.

d) - Programmes d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

Les plans d'actions proposés par chacune des 5 structures pour l'année 2013 s'inscrivent dans la poursuite des programmes d'actions 2012 sur les 5 thématiques : améliorer l'ambiance urbaine et le cadre d'achat, mettre en œuvre une stratégie de communication et de promotion, faciliter l'accessibilité aux commerces, et consolider le partenariat.

Chaque programme d'actions est détaillé en annexe des projets d'avenants n° 2 à la convention de subvention pluriannuelle passée entre la Communauté urbaine de Lyon et chacune des structures de management de centre-ville.

Conformément aux engagements prévisionnels présentés en 2011, la Communauté urbaine est sollicitée en 2013 pour un soutien total de 62 805 €, se répartissant comme suit :

Association	Fonds propres (en €)	Commune (en €)	Communauté urbaine de Lyon (en €)	Etat (en €)	Chambre de commerce et d'industrie (CCI)- Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) (en €)	Partenaires privés (en €)	Autres organismes partenaires (en €)	Total
Tendance Presqu'île	131 856	38 762	14 580	106 095	600	-	-	291 893,00
Oullins centre-ville	15 564	32 900	10 935	3 000	1 600	-	-	63 999,00
Centre Neuville	3 000	102 003,46	7 290	5 070	4 000	5 200	15 718,80	142 282, 26
Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU)	38 960	30 000	15 000	-	11 000	-	-	94 960,00
Lyon 7 Rive Gauche	87 400	30 000	15 000	-	10 600	-	-	143 000,00

La subvention s'insère dans les budgets prévisionnels des structures intégrant également en recettes les participations des communes, des chambres consulaires, de l'Etat (à travers le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce -FISAC-), des associations des commerçants et d'autres partenaires le cas échéant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 62 805 € au profit des associations Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Centre Neuville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbannaise d'urbanisme pour leurs programmes d'actions 2013 dans le cadre de la politique de management de centre-ville, selon le détail suivant :

- 14 580 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,

- 10 935 € au profit de l'association Oullins centre-ville,

- 7 290 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU),
- 15 000 € au profit de l'association Lyon 7 Rive Gauche,

b) - l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2011-2014 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et les associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Lyon 7 Rive Gauche et la Société villeurbannaise d'urbanisme, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants n° 2.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.